

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/21

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 03

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle de Bussière-Galant, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 février 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane ,M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M.CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie, M. DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette

EXCUSES : M. BONNAT Christian, M. GOUDIER Jean-Louis, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme HILAIRE-GENIN Karine.

SECRETAIRE : M. BARRY Jacques

**Objet : Neutralisation des amortissements comptabilisés au compte 20422 dans le cadre du versement des aides à l'immobilier d'entreprise et du Programme Départemental de l'Habitat**

**Exposé :**

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, qui indique que les collectivités territoriales sont autorisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à mettre en place la neutralisation (totale ou partielle) des amortissements réalisés sur les subventions d'équipement versées.

Il s'agit de subventions versées par la collectivité et comptabilisées au compte budgétaire 204 dans le cadre du versement des aides à l'immobilier d'entreprise et du Programme Départemental de l'Habitat.

Cette neutralisation se traduit par la passation comptable d'écritures d'ordre budgétaire après l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026, à savoir des mandats au débit des comptes 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » ; et des titres au crédit des comptes 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et 2804412 « subventions d'équipement en nature aux organismes publics pour bâtiments ou installations ».

Le Président propose d'appliquer cette neutralisation pour amortissement des subventions d'équipement versées au titre des aides à l'immobilier d'entreprises et des aides dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat, pour l'année 2025, après inscription des crédits nécessaires au budget 2026 pour un montant de 5 295,50 €

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de neutraliser sur l'année 2026 la totalité des amortissements des subventions d'équipement versées, pour l'année 2026, dans le cadre du versement des aides à l'immobilier d'entreprise et du Programme Départemental de l'Habitat, pour un montant de 5 295,50 €,
- **dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 24 février 2026.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

